



Paris, le 20 mai 2015

*Groupe d'études
« Langues régionales »*

—
*Les Co-Présidents
M. Armand Jung
M. Paul Molac*

Madame la ministre de l'Éducation nationale,

Le groupe d'études « Langues régionales » de l'Assemblée nationale suit avec attention la réforme en cours du collège, et notamment la place qu'elle entend donner à l'enseignement des langues régionales.

Nous tenons notamment à attirer votre attention sur les deux points particuliers suivants :

L'article 8 du projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège concerne la poursuite, après le primaire, de l'enseignement d'une langue vivante autre que l'anglais dès la classe de 6^{ème}. Or, cette disposition ne fait, pour l'instant, référence qu'aux langues étrangères. Nous vous demandons de compléter cet article afin d'y faire également figurer les langues régionales afin que les filières bilingues français-langue régionale soient bien prises en compte dans la réforme.

Se pose également le problème de l'enseignement optionnel des langues régionales : aujourd'hui cet enseignement commence soit en 6^{ème}, soit en 4^{ème}. La réforme prévoit d'inclure cet enseignement soit dans les enseignements de pratiques interdisciplinaires (article 5), soit dans les enseignements dits de complément (article 7). Or, les enseignements de complément ne commencent qu'en classe de 5^{ème} : cela n'a pas de sens car, cet enseignement commençant dès l'école primaire, cela obligerait les élèves à arrêter cet apprentissage pendant un an, en classe de 6^{ème}. Nous souhaitons donc attirer votre attention sur la nécessaire articulation de cet enseignement à prévoir entre le primaire et le secondaire.

Enfin se pose la question des moyens consacrés aux langues régionales. Cet enseignement fait aujourd'hui l'objet de dotations dédiées, hors DGH (dotation globale horaire). Certains chefs d'établissements pourraient être tentés de supprimer purement et simplement ce type d'enseignement lors de la mutualisation de ces heures dans la DGH. Ce type de comportement a déjà existé par le passé. Les inquiétudes sont donc légitimes et la demande de dotations spécifiques se justifie totalement.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions d'agréer, Madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'expression de nos salutations les meilleures.

Armand Jung
Député du Bas-Rhin

Handwritten signature of Armand Jung, consisting of a horizontal line with a vertical stroke at the end and a small 'A.' above it.

Paul Molac
Député du Morbihan

Handwritten signature of Paul Molac, written in a cursive style with a large 'P' and 'M'.